



Pourquoi choisir la marque Post-it®?

La Surface effaçable à sec Post-it® et la Surface Flex Write Post-it® bénéficient d'une garantie limitée de 3 ans afin que vous puissiez avoir confiance en votre décision.

Garantie limitée : Le produit sera exempt de défauts de matériau et de fabrication s'il est utilisé conformément aux directives pour les applications verticales à l'intérieur seulement pendant 3 ans à compter de la date d'achat. Non couvert : L'usure normale ou les dommages causés par un accident, la mauvaise utilisation, la modification ou le manque de précaution. 3M, à sa seule discrétion, remplacera ou réparera le produit, ou remboursera le prix d'achat du produit à la réception de la preuve d'achat. La garantie ne s'applique qu'aux produits vendus aux États-Unis et au Canada et vous confère des droits juridiques précis. D'autres droits peuvent vous être conférés et peuvent varier d'un État à l'autre ou d'une province à l'autre. Pour obtenir le service prévu pendant la période de garantie aux États-Unis, veuillez communiquer avec 3M au 1 800 395-1223; pour le Canada, composez le 1 800 364-3577.

Limite de responsabilité : 3M ne peut être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage direct, indirect, spécial, fortuit ou conséquent découlant de l'utilisation de ce produit, quelle que soit la théorie juridique dont on se prévaut, y compris celle de violation de garantie, de responsabilité contractuelle, de

négligence ou de responsabilité stricte. Certains États, provinces et pays ne permettent pas l'exclusion ou la limite de responsabilité en ce qui a trait aux dommages fortuits ou conséquents. Dans un tel cas, la clause d'exclusion ou de limite ci-dessus ne s'applique pas.